

COMPTE RENDU
Conseil Municipal du 22 juillet 2020 à 18 h 00

- Comptes Administratifs 2019, Affectations de résultats et Comptes de gestions : budget eau et budget général :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2019 (budgets eau et général), le compte de gestion du receveur, ainsi que sur les affectations de résultats des différents budgets.

VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT				
		BP 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 725 903,69	6 733 038,00	6 875 202,31
O11	Charges à caractère général	2 399 800,00	2 194 500,00	2 299 870,73
O12	Charges de personnel	3 530 425,00	3 468 443,00	3 480 043,45
65	Autres charges de gestion courante	630 411,00	563 200,00	583 535,95
66	Charges financières	120 000,00	105 000,00	100 631,32
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	11 000,00	11 213,07
O42	Opérations d'ordre	266 500,00	225 720,00	346 207,11
O14	ATTENUATION CHARGES	43 098,00	8 350,00	53 700,68
O23	Virement à la section d'investissement	725 669,69	156 825,00	
RECETTES DE L'EXERCICE		7 463 855,86	6 733 038,00	7 081 071,04
70	Produits des services	749 265,00	618 400,00	686 814,62
73	Impôts et taxes	4 284 447,00	3 912 697,00	3 996 540,66
74	Dotations, participations	1 914 933,00	2 009 991,00	2 025 288,61
75	Autres prod. de gestion courante	145 000,00	135 000,00	137 997,31
O13	Atténuation de charges	45 000,00	20 000,00	107 010,74
76	Produits financiers (sf 762)			8,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	15 000,00	95 501,99
79	Transferts de charges			
72	Travaux en régie			
O42	Opérations d'ordre	21 950,00	21 950,00	31 909,11
OO2	Excédent reporté	288 260,86		

Excédent 2019	205 868,73
----------------------	-------------------

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT		
	Crédits 2019 + RAR 2018	CA 2019
DEPENSES	4 289 022,57	1 509 954,74
OO1 Excédent reporté	213 186,33	
O40 Opérations ordre budgétaire	21 950,00	21 947,00
1318 Subventions d'investissement	16 925,00	16 925,00

192 Opérations ordre budgétaire		9 962,11
16 Remboursement capital	530 000,00	528 401,14
165 Dépôts cautionnements		
Programmes d'investissement	3 506 961,24	932 719,49
RECETTES	4 289 022,57	2 303 281,04
001 Excedent reporté		
024 Opérations de cessions	10 000,00	-
021 Prélèvement	238 400,86	-
040 Opérations ordre budgétaire	258 245,00	346 207,11
10222 FCTVA	160 000,00	188 746,00
10223 TLE		6 132,34
1068 Affectation de résultat	766 093,04	766 093,04
13 Subventions	2 088 350,00	496 102,55
16 Emprunts	767 933,67	500 000,00

Excédent : 793 326,30

		DEPENSES				RECETTES			
	Article	Crédits 2019	CA 2019	RAR 2019	RAR Retenus	Crédits 2019	CA 2019	RAR 2019	RAR Retenus
Eglise de Bethléem	1401	340 000,00	207 061,98	80 000,00	80 000,00	172 000	110 438,13	87 330,87	87 330,87
Aménagement des berges	1402	334 020,00	25 008,20	241 200,00	241 200,00	205 500		126 285,00	126 285,00
Gymnase Tambourinette	1802	1 344 000,00	85 645,94	1 258 354,06	1 258 354,06	943 000		693 000,00	693 000,00
Immeuble rue du Grand Marché	1801	80 000,00	-						
Bois	2900	9 470,46	9 002,31	-	-				
<u>Bâtiments communaux</u>	2905	157 000,00	30 808,59	-	-	10 000	5 037,50	4 962,50	4 962,50
Cinéma	1901	139 000,00	137 152,21			90 000		90 000,00	90 000,00
Piscine	1904	370 000,00	9 531,20	351 000,00	351 000,00	203 000		164 600,00	164 600,00
Ferme Blanche	1501	14 000,00	12 470,58	-	-	150 000	150 151,24		
Cantine Ecole Claude Tillier	1502	130 000,00	121 419,89	-	-	168 500	207 074,82		
<u>Achat bâtiments et terrains</u>	2901	5 000,00	1 292,00	-	-				
<u>Voirie</u>	2907	120 000,00	8 538,24	-	-				
<u>Aménagements terrains</u>	2906	53 077,47	25 790,55	17 028,00	17 028,00				
<u>Achat matériel</u>	1004	112 373,84	117 944,85	-					
<u>Mairie : réaménagement</u>	2908	235 000,00	112 414,48	95 000,00	82 500,00	130 000	7 050,00	122 950,00	122 950,00
<u>Fonds de concours</u>	2041582	27 104,97	26 238,47	-					
<u>Subv ets caractère comm et pers droit privé</u>	20422	7 114,50	2 400,00	4 700,00	4 700,00	16 350	16 350,86		
Achats œuvres	1004	29 800,00							

TOTAL		3 506 961,24	932 719,49	2 047 282,06	2 034 782,06	2 088 350	496 102,55	1 289 128,37	1 289 128,37

DETAIL DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Ville de Clamecy

Compte Administratif 2019

TRAVAUX DE BATIMENTS

Dont :

- Eglise Notre-Dame de Bethléem	207 061,98€
- Rénovation du Cinéma Municipal	137 152,21€
- Rénovation de la Cantine Claude Tillier	121 419,89€
- Rénovation de la Mairie	112 414,48€
- Rénovation et extension du Gymnase de la Tambourinette	85 645,94€
- Aménagement des Berges de l'Yonne	25 008,20€
- Rénovation de la Ferme Blanche	12 470,58€
- Modernisation de la Piscine Municipale	9 531,20€

AMENAGEMENT DE TERRAINS

Dont :

- Reprises de concessions cimetières	13 560,00€
- Branchement AEP cimetière	6 839,19€
- Clôture école Ferme Blanche	5 391,36€

ACHAT DE MATERIEL

Dont :

- Restauration d'œuvres	7 166,98€
- Caméras	1 057,30€
- Matériel de découpe Services Techniques	1 738,80€
- Matériel informatique	16 879,11€
- Standard automatique mairie	2 410,56€
- Perceuse Visseuse	1 256,64€
- Mobilier de bureau mairie	2 397,27€
- Mobilier cantine	3 946,70€
- Mobilier Ferme Blanche	15 897,37€
- Rideaux Ferme Blanche	1 784,00€
- Barrières de sécurité	4 714,80€
- Véhicule Renault Kangoo	19 446,76€
- Véhicule Berlingo	10 679,76€
- Broyeur Services Techniques	6 137,80€
- Epaveuse Services Techniques	10 428,00€
- Coffre-Fort Cinéma	2 501,46€
- Illuminations Noël	3 955,01€

M. Carvoyeur expose deux remarques : peut-on avoir le Compte administratif 2018 pour comparer l'évolution des CA, en ajoutant une colonne ?

Mme Blin répond qu'il est possible de rajouter une colonne. Elle fournit oralement des chiffres de 2018.

M. Carvoyeur demande en 2^e point s'il est possible que la commission des Finances soit en amont de l'envoi des documents et ne serve pas que de validation mais qu'elle soit plus une chambre de discussion. C'est peut-être une erreur de calendrier ?

M. Bourdoune : le CA 2018 pourra être fourni lors d'un exercice futur. Vous avez des éléments de comparaison en étant déjà conseiller municipal précédemment. Les autres conseillers effectivement n'avaient pas eu transmission des éléments de la municipalité précédente. Quant à la question du calendrier, il s'agit d'une problématique plus liée au COVID-19 qu'une volonté de ne pas respecter le travail de la commission mais nous serons très attentifs dans un autre contexte pour que cela soit la manière la plus transparente et la plus légale possible.

M. Carvoyeur : c'est encore mieux quand c'est dit !

Recettes de fonctionnement :

N. Bourdoune : Le transfert de CFE de plus de 400 000 €, qui malgré notre demande d'une commission CLECT pour négocier une compensation, n'a pas eu d'accord de la Communauté de Communes et on s'est adapté.

M. Carvoyeur : Ce n'est qu'une part de la vérité. Les gens sont assez intelligents pour se renseigner sur la réalité des chiffres. Le cadeau fiscal de la communauté de communes n'était pas sur une ou 2 années, mais sur plusieurs années et elle n'a pas réclamé le dû. On ne va pas polémiquer.

M. Bourdoune : C'est ce que vous êtes en train de faire....

M. Carvoyeur : Je rétablis une vérité que vous déformez. J'ai les preuves.

M. Bourdoune : S'il vous plait ! M. Carvoyeur. Ce transfert n'a pas été fait car la délibération n'a pas été prise par la Communauté de Communes. Nous avons demandé de réunir la commission spécifique pour négocier d'éventuelles compensations et la réponse de la gouvernance, ne vous en déplaie, a été un refus catégorique.

M. Carvoyeur : Pouvez-vous me dire depuis quand on percevait une taxe indue alors qu'on ne devait pas la percevoir ? J'attends une réponse...

M. Bourdoune : Je ne crois pas que l'on ait perçu une taxe indûment. On fera le point en toute transparence.

M. Carvoyeur : On pourra faire un point. Il faut lier le discours aux actes.

Budget Eau :**VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT**

	BP 2019	CA 2019
DEPENSES DE L'EXERCICE	279 191,00	231 200,68
O11 Charges à caractère général	49 800,00	50 619,18
O12 Charges de personnel	48 330,00	46 293,77
65 Autres charges de gestion courante		-
66 Charges financières	38 000,00	35 096,73
67 Charges exceptionnelles		
O42 opérations d'ordre		
68 Dotations aux amortissements	99 700,00	99 191,00
701249 Atténuations de charges		
O23 Virement à la section d'investissement	43 361,00	
RECETTES DE L'EXERCICE	279 191,00	312 202,22
70 Produit de la surtaxe	155 191,00	200 557,73
73 Impôts et taxes		
74 Dotations, participations	71 000,00	55 084,08
75 Autres prod. de gestion courante		4,27
O13 Atténuation de charges		
76 Produits financiers (sf 762)		
77 Produits exceptionnels	-	203,14
O42 Opérations d'ordre	53 000,00	56 353,00
79 Transferts de charges		
72 Travaux en régie		
66 Frais financiers		
OO2 Excédent reporté		
Résultat de l'exercice		81 001,54

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT			
		BP 2019	CA 2019
DEPENSES		286 000	230 428,24
001	Déficit reporté		
139	Subv inscrites cpte de résult	53 000	56 353,00
16	Remboursement capital	100 000	99 203,07
20	Etude	60 000	
213	Usine de traitement		
23	Programmes travaux	73 000	74 872,17
041	Opérations patrimoniales		
RECETTES		286 000	113 129,66
001	Excedent reporté		
021	Prélèvement	43 361	0
28	Dotation amortissement	99 700	99 191,00
10	Affectation résultat		12 000,00
13	Subventions	64 000	
16	Intérêts capitalisés opé.d'ordre		
16	Emprunts	77 000	
2315	recouvrement TVA		
041	Opérations patrimoniales		
2763	Créances sur collect.publ	1 939	1 938,66
Résultat de l'exercice			- 117 298,58

M. Carvoyeur demande la durée du programme d'emprunt pour l'usine de traitement.

Mme Maillard : Par rapport au budget, les dépenses de fonctionnement restent importantes en combustibles et carburant. Peut-on réduire ces dépenses compte tenu du patrimoine immobilier ? la piscine, école de musique. Les Clamecycois sont demandeurs de travaux de voirie qui se dégrade de jour en jour. Il y a une baisse des dépenses, j'ai fait un comparatif de baisse de 13 000 € de charges, peut-on poursuivre cette baisse et prévoir une baisse des taux de fiscalité ?

Mme Blin : Pour clarifier les choses, nous avons dû assimiler certaines dépenses non prises en charge par la Communauté de Communes : école de musique et périscolaire, sans avoir de transfert de fiscalité. Et c'est tous les ans un travail d'équilibriste.

M. Bourdoune : C'est un effort de gestion très rigoureux pour dégager un certain excédent. Nous allons prévoir un programme pluriannuel de réalisation de voirie. Quant à la baisse de fiscalité, c'est un élément du programme et un objectif de la collectivité et nous comptons y travailler.

M. Guibert : Ce Compte Administratif 2019 soumis au vote est celui de l'ancien exécutif. C'est le dernier bilan de Mme Boisorieux avec vous M. Bourdoune. On ne le votera pas. En étant ancien élu, il y a beaucoup de questions, il nous manque des détails. Par exemple : voyages et déplacements, on passe de 7 000 € à 14 000 €. Les honoraires sont en hausse. Le ressenti de la population : on pense qu'il y a un manque d'animations et le budget a évolué à la hausse. Sur les recettes, il y a une ligne qui m'interpelle : coupes de bois : 10 000 € en

prévisionnel, on passe à 55 000 € ; on a coupé 45 000 € de plus ? Question facile à poser : trouver de la trésorerie en abattant plus d'arbres, soit 160 chênes. J'ai beaucoup de questions d'ordre du futur et de l'orientation que vous allez déterminer, notamment les baisses fiscales, la taxe foncière, sur quelles parties vous allez agir ? des travaux de voirie à accélérer, le carré militaire où des croix ont disparu et n'ont jamais été remises ? la mémoire de ces soldats est effacée. Les plaques de rue des 43 Tirailleurs coloniaux sauvagement assassinés, une qui n'existe plus et une disparue dans la végétation. Remettre ces plaques et croix, pour que la mémoire des soldats reste active. Et combien de réponses sur le BP pour développer vos actions sur la commune ? Au niveau de l'eau, vous êtes le seul candidat à proposer le recours à la régie municipale. On attend des actions. On attendra l'année prochaine pour connaître votre déroulé et pour en juger.

Mme Blin : Pour les frais de déplacement, un agent a suivi une formation diplômante entraînant des déplacements importants. Nous avons travaillé en étant prudents pour le budget primitif. Pour les recettes, on ne met pas une recette qu'on n'a pas encore obtenue. Elles figureront sur le BS.

M. Dedianne : Il manque effectivement des plaques rue des 43 Tirailleurs. Je veillerai à ce qu'elles soient remises. Pour le carré militaire, le marquage a été refait par l'entreprise Girault au mois d'octobre, novembre. Les 2 croix du carré cassées c'est la même entreprise qui les a refaites.

M. Guibert : je ne suis pas certain qu'elles soient remises.

M. Bourdoune : nous nous en assurerons et ferons le nécessaire.

Comptes de gestion :

M. Guibert : Juste une proposition pour les plaques de rue. Nous avons la faïencerie Colas sur le territoire et pour le développement du tourisme, ce serait intéressant de réaliser des plaques de rue en faïence pour lier notre historique culturel et patrimonial. C'est un clin d'œil pour l'entreprise locale et le tourisme. C'est une idée qui pourrait être intéressante.

M. Bourdoune : Il s'agit d'une suggestion intéressante, à charge pour nous de nous rapprocher de cette entreprise pour répondre à cette proposition et de voir les coûts, car nous devons aussi faire preuve d'une rigueur exemplaire.

Mme Blin : l'emprunt concernant l'usine de traitement s'arrête en 2046.

Le Compte Administratif 2019 budget Eau est approuvé à la majorité (2 contre, 3 abstentions)

Le Compte de gestion du receveur budget eau est approuvé à la majorité (2 contre, 1 abstention)

L'Affectation des résultats du budget eau est approuvée à la majorité (5 abstentions),

- DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :
BS 2020 : section d'investissement article 1068 : 55 031,82 euros
BS 2020 : section de fonctionnement article 002 : 47 049,82 euros

- DECIDE l'affectation du résultat d'investissement comme suit :
BS 2020 : section d'investissement article 001 : 26 031.82 euros (déficit)

Le Compte Administratif 2019 budget général est approuvé à la majorité (2 contre, 3 abstentions)

Le Compte de gestion du receveur budget général est approuvé à la majorité (2 contre, 1 abstention)

L'Affectation des résultats du budget général est approuvée à la majorité (2 contre, 3 abstentions)

- DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :
BS 2020 section d'investissement art 1068 : 165 513.72 euros
BS 2020 section de fonctionnement art 002 : 328 615.87 euros
- DECIDE l'affectation du résultat d'investissement comme suit :
BS 2020 section d'investissement art 001 : 580 139.97 euros

- **Nièvre Energies : augmentation de capital**

La Société d'économie mixte locale Nièvre Energies, dont la commune de Clamecy est actionnaire, a pour projet une augmentation de capital de 433 000 €, soit 4 330 actions nouvelles de 100 €. Ces actions seront souscrites par Enercitoyenne, Yonne Energie, Côte d'Or Energies et le SIEEEN. Il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le représentant de la Commune au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de Nièvre Energies, à voter en faveur de toutes résolutions ayant pour objet ou pour finalité de permettre la réalisation de l'augmentation de capital.

Mme Maillard : Est-ce que les actions rapportent à la mairie ?

M. Bourdoune : Ce sont des parts qui appartiennent à la mairie. C'est un engagement citoyen dans le cadre du développement durable qui permet à la SEM de se développer et de soutenir des actions dans l'éolien, le solaire, l'hydroélectrique sur l'ensemble du territoire pour réduire le bilan carbone. Cela ne rapporte pas d'argent, mais on n'en perd pas non plus.

Ce dossier est approuvé à la majorité (4 abstentions).

- **Activité municipale Aquagym été 2020 :**

Il est proposé l'organisation de cours d'aquagym en régie pendant la période estivale à la piscine. Il est proposé d'établir un tarif pour ces séances : 3 €.

Mme Lépinasse s'interroge sur la date d'ouverture du grand bassin.

M. Dedianne précise qu'il y a des problèmes d'infiltrations, des pertes avec une entreprise sous-traitante qui ne répond pas. On fait en sorte que la piscine ouvre le 8 août.

M. Guibert : le tarif spécial de 3 € est pour tout le monde ?

M. Texier précise que la durée de l'activité est de ¾ heures.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

Ressources humaines :

- Remboursement de frais COVID

Il est proposé le remboursement de l'intégralité des frais professionnels engagés par les agents dans le cadre de leurs fonctions. La catégorie de dépense concernée est la suivante :

- frais liés à la communication à distance.

M. Guibert s'étonne du tarif peu élevé par rapport à d'autres collectivités.

M. Bourdoune précise qu'il s'agit d'un tarif spécial Covid.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

Affaires scolaires :

Recrutement de personnel contractuel :

Afin de poursuivre le dispositif périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021, il convient de recruter du personnel contractuel en complément des personnels titulaires en place (ATSEM, personnels des restaurants scolaires et des accueils).

Il est proposé de les rémunérer sur la base de 12 € brut/h comme actuellement. Les personnes recrutées sont titulaires soit d'un BAFA, soit d'une équivalence (CAP petite enfance, BPJEP...).

Par ailleurs, il est nécessaire de recruter un directeur de centre de loisirs, disposant d'un BAFD. Cette personne est rémunérée sur la base du tarif de 17,50 € brut/h.

Conventions avec les associations sportives :

Certaines activités sont encadrées par des animateurs salariés d'associations sportives. Il convient d'établir une convention avec ces associations pour la mise à disposition de leur personnel. Le montant des prestations est fixé à 18 €/heure.

Poste éducateur scolaire et périscolaire

Il avait été décidé de créer un poste d'éducateur sportif contractuel pour assurer le sport scolaire et la coordination périscolaire à 60 %.

Il est proposé de modifier le temps de travail à compter du 1^{er} août 2020, de l'établir sur la base d'un temps complet et de maintenir sa rémunération sur la base du 3^e échelon d'ETAPS IB 388, M 355.

Ces dossiers sont approuvés à l'unanimité.

Convention de fourniture des repas aux écoles par le Lycée Romain Rolland

Une convention lie la commune depuis 2013 avec le Lycée Romain Rolland pour la fourniture des repas des restaurants scolaires de Clamecy. Elle arrive à échéance et doit être renouvelée pour 3 ans.

La commune met à disposition du lycée 2 agents chargés de la fabrication et de la livraison des repas. En contrepartie, le repas facturé par la Région dont dépend le Lycée correspond à 77,5 % du tarif, soit pour 2020 : 3,41 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention sur les mêmes bases.

M. Guibert indique qu'il n'a pas de problème avec cette convention, mais demande s'il y a des négociations en cours concernant les objectifs de la Loi de proposer au moins 50 % de produits en circuits courts, bio en 2022. L'échéance arrive rapidement. Les trois candidats ont proposé plus de local dans les cantines. Où en est-on avec l'obligation de 50 % dès 2022.

Mme Kadi présente un menu type et indique que c'est déjà en cours.

M. Bourdoune précise qu'actuellement, la filière courte s'établit à 20 %. A charge pour le Conseil Régional et le Lycée de monter progressivement et atteindre 50 %, voire au-delà. Nous encouragerons le lycée à le faire et cela participe à l'alimentation de nos enfants.

Mme Maillard demande si les communes extérieures règlent bien les factures.

Mme Ciudad-Kadi ne peut donner les éléments pendant ce conseil. Elle précise que ce sont les usagers qui paient les factures de cantine. Les communes doivent être sollicitées par leurs habitants pour bénéficier d'un tarif préférentiel.

Projets :

- **Présentation et lancement de l'opération « le temps des cerises : imaginons nos vergers publics »**

M. Bourdoune : Objectif : Mise en valeur des vergers publics en impliquant les habitants pour dessiner leur avenir, leurs usages, leur mise en lumière.

Ce projet au long cours a démarré par l'évènement du samedi 27 juin à la Ferme Blanche, où les habitants, les élus, les agents, ont été conviés pour partager leurs idées.

La synthèse de ce travail collaboratif indique d'ores et déjà la richesse des propositions et une envie de faire-ensemble.

Une quarantaine de personnes a choisi de s'engager dans les groupes de travail qui se réuniront jusqu'à la fin de l'année 2020. Premier rendez-vous donné le jeudi 23 juillet dans les vergers.

Deux autres temps forts à destination de la population seront organisés : le samedi 3 octobre, puis en début d'année 2021, où les groupes présenteront leurs travaux.

L'équipe de Donativo et Créateurs de liens, spécialisée dans la participation citoyenne, nous accompagne dans la mise en œuvre de ce projet.

La genèse du projet :

Un souhait d'associer les habitant·e·s dans les projets municipaux, de remettre

l'action publique dans les mains des citoyen·ne·s

- Un besoin d'accompagnement pour imaginer le processus et être guidés dans la démarche participative
- Des vergers municipaux qui existent mais qui ne sont pas (très peu) connus

Le processus

*Révéler des personnes et constituer des **collectifs citoyens**

• Les outiller, les former, les accompagner dans un « **parcours apprenant** » : 4 rendez-vous jalonnés dans le 2ème semestre 2020

• **Deux évènements** pour l'ensemble de la population pour suivre l'avancée du travail des collectifs

*Une **aventure collective** pour les habitant.e.s, les agents, les élu.e.s

*Un **apprentissage** d'une méthode pour construire un projet ensemble

Lison Delsalle : Les étapes

> ÉVÈNEMENT 1	DÉAMBULATION PARTICIPATIVE LE 27 JUIN 2020 A LA FERME BLANCHE
> jeudi 23 juillet *	rencontre et balade collective
> temps de travail 2 *	chaque collectif donne forme à son verger idéal
> ÉVÈNEMENT 2	BALADE DES VERGERS À LA DÉCOUVERTE DES MAQUETTES
> temps de travail 3 *	les initiatives avancent et on organise l'évènement 3
> temps de travail 4 *	on échange et on pose les besoins pour la suite
> ÉVÈNEMENT 3	TOUTES ET TOUS AU CENTRE-VILLE POUR PARTAGER L'AVENTURE

*Temps de travail en petits groupes

Synthèse :

Valeurs les plus citées :

PARTAGE / RESPECT / SOLIDARITÉ

Usages les plus cités :

FAIRE ENSEMBLE / PRÉSERVER / APPRENDRE

Des idées pour tous les vergers :

« Que le bien collectif reste collectif à la fin »

« C'est la convivialité qui fait tout ! »

« Partager les vergers, c'est aussi apprendre à s'en occuper »

« Faire des choses simples sans que ça n'ajoute de coûts »

Dominique Girault : 5 idées directrices :

- La solidarité / le collectif / l'ensemble
- La convivialité / l'inclusion
- La préservation / la conservation
- La pédagogie / l'éducation / la sensibilisation
- La dimension alimentaire / nourricière / diététique

La suite : le parcours apprenant :

40 personnes engagées pour 4 mois de travail (1 jour /mois)

- Ouvert à toute personne intéressée

- Objectif : construire un/des projet(s) en apprenant à travailler ensemble
- 1ère journée de travail : **DEMAIN Jeudi 23 juillet**
- 4 lieux, 4 horaires
- Une balade collective et un premier apprentissage de travail de groupe
- 1 pique-nique partagé à 12 h 30 au verger Taillefer
- 1 apéritif convivial à 19 h à la Ferme Blanche

M. Guibert souhaite intervenir sur trois points. L'opération est intéressante et à relayer sur les réseaux sociaux, pour que les citoyens puissent y participer, de même que le choix des items par les citoyens eux-mêmes. J'encourage à participer : allez-y. Ma réaction par rapport à cette présentation : je vois pour la première fois un document municipal en écriture inclusive. Cela fait débat en France : très peu de collectivités ont fait ce choix. Je suis un défenseur de la langue française. Je pense que c'est dommage de faire des documents en écriture inclusive. Je préfère le français traditionnel à cette version moderne, notamment asexuée.

Sur l'équipe Donativo, spécialisée en participation citoyenne, la question qui me fait réagir : quel est le coût financier ? Si l'association est bénévole, pas de problème. Mais s'il y a un coût, j'aurais aimé qu'on le sache avant.

M. Bourdoune : Je ne peux que vous encourager à faire le relais sur les réseaux sociaux. C'est l'occasion pour les Clamecycois de s'emparer de manière positive de l'environnement et de faire des communs les communs de la population de Clamecy. En ce qui concerne l'écriture inclusive, il s'agit d'un choix assumé de cette municipalité. Même si dans le Français traditionnel, on considère que le langage n'est pas genré, en fait il l'est. L'égalité Homme/Femme fait débat en France. Ce n'est pas encore une réalité affirmée, mais c'est l'occasion de réaffirmer que l'égalité doit être le droit pour toutes et pour tous. Une écriture inclusive, c'est un premier pas, c'est un signal positif. Même si cette présentation n'est pas un document officiel, pour les 6 années à venir, il faudra vous y habituer.

Pour le coût de Donativo, c'est une démarche, ce sont des professionnels avec un coût. Plusieurs étapes dans le projet :

- Préparer le sol
- Semer les graines
- Cultiver et polliniser
- Récolter et valoriser
- Point de documentation

Cette action a été engagée sous l'ancienne municipalité, notamment lorsque j'étais adjoint au développement durable et à la citoyenneté, à charge pour l'équipe municipale actuelle de s'emparer de l'outil. Le coût est de 18 525 € HT soit 22 230 € TTC. Au vu de l'enjeu, de la méthodologie et de l'implication de ce cabinet, cela les vaut.

Je rappelle que ce dossier n'appelle pas de délibération.

- Petites Villes de demain

OBJECTIFS

Via ce programme, le gouvernement entend combattre les dynamiques négatives, renforcer les fonctions des petites villes et centres-bourgs, afin de conforter leur rôle éminent au service du rééquilibrage territorial et des transitions écologiques et démographiques.

Petites Villes de Demain **s'inscrit ainsi dans le prolongement des actions engagées par l'Etat et les collectivités depuis plusieurs années** (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie).

À travers une pluralité de moyens d'accompagnement, le programme vise à **donner les clés aux élus locaux pour considérer leur projet de territoire, dans toute sa globalité et sa complexité**. Petites Villes de Demain est un programme « cousu-main » qui reconnaît à chaque territoire ses enjeux propres, ajuste à chaque projet les moyens mobilisables et mise sur l'implication citoyenne et l'innovation.

Petites Villes de Demain est également un programme intégrateur, son ambition est **d'intervenir en complémentarité des dispositifs de soutien aux petites centralités portées par les collectivités**. A cette fin, il s'agit de mettre à leur disposition une offre consolidée de services, d'outils et de financements, résultant d'une articulation entre le dispositif national et les dynamiques locales.

Grands principes

Il est **partenarial** puisqu'il associe, aux côtés de l'Etat et de ses opérateurs des partenaires comme la Banque des Territoires mais aussi de nombreux autres partenaires publics et associatifs.

Il est **co-construit** avec tous les acteurs. Les collectivités régionales et départementales sont invitées à définir avec les services de l'Etat le périmètre des villes à accompagner dans le cadre du programme et à développer une offre territoriale concertée. Il est **différencié** puisque l'offre de service nationale proposée aux collectivités sera enrichie en fonction des initiatives existantes et des partenariats qui seront noués localement.

TERRITOIRES CIBLES

Ce programme s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, et poursuit l'objectif pour conforter leur rôle structurant, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux actuels et à venir.

800 à 1000 communes, partout en France, seront ainsi accompagnées dans le cadre du programme Petites villes demain qui sera le premier programme déployé directement par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Un millier de communes de moins de 20.000 habitants ayant des "fonctions de centralité" et présentant des signes de "fragilité" seront éligibles au nouveau programme d'appui "Petites Villes de demain" annoncé par le Premier ministre, à Uzès le 19 septembre 2019.

Récemment, la ministre de la Cohésion des territoires a demandé aux préfets de mener ce travail d'identification.

Sur cette base, la commune de Clamecy a adressé à Madame la Préfète de la Nièvre un courrier afin d'être retenue au titre de ce dispositif.

Ce programme d'appui baptisé "Petites Villes de demain" sera piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, en partenariat avec la Banque des Territoires, l'Anah (Agence nationale de l'habitat), le Cerema et "d'autres partenaires publics, privés consulaires ou associatifs", notamment les associations d'élus telles que l'APVF (partenaire national du programme), l'ADF, l'ADCF et l'AMRF.

À partir d'un "projet global de revitalisation" de la commune bénéficiaire, l'accompagnement portera sur le soutien à l'ingénierie, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, le développement des services et des activités, la valorisation des qualités architecturales et patrimoniales, l'implication des habitants dans les projets.

N. Bourdouné : Nous avons postulé. Madame la Préfète était très favorable à ce projet et nous sommes positionnés pour être retenus dans ce dispositif et bénéficier du soutien à l'ingénierie qui sera un soutien financier.

Travaux :

- **Décision Modificative du budget : Activation de la tranche conditionnelle des travaux des Berges de l'Yonne**

La consultation relative aux travaux des berges de la Tambourinette, réalisée en novembre 2019, comprenait deux tranches : l'une ferme, actuellement en cours de réalisation, et l'autre conditionnelle.

La première tranche de ce projet visait à réaménager les berges de l'Yonne dans ce secteur, en vue de les revégétaliser et renaturaliser, mais également de créer un cheminement agréable et arboré. La tranche conditionnelle de ce projet est le prolongement de ce cheminement pédestre qui permet de joindre le chemin des passerelles, les bords de l'Yonne et le chemin des Amoureux, jusqu'à la Ferme Blanche, rénovée en 2018-2019, offrant ainsi un espace de promenade agréable et cohérent.

Compte tenu du retard de chantier constaté sur la tranche ferme (intempéries + pandémie), il apparaît opportun de profiter de la présence des entreprises et de leur matériel pour activer la tranche conditionnelle des travaux.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES TTC		%
Travaux	163 555,81 €	95 %
Maitrise d'œuvre	9 025,20 €	5 %
TOTAL DEPENSES TTC	172 581,01 €	100 %
RECETTES		
DSIL	43 145,53 €	25 %
CR BFC	28 763,50 €	17 %
Autofinancement	100 671,98 €	58 %
TOTAL RECETTES	172 581,01 €	100 %

Mme Maillard : La tranche conditionnelle n'a pas été prévue lors de la première tranche ? De ce fait, on paie encore le maître d'œuvre, soit 9 025 €. Il aurait été judicieux de ne faire qu'une seule tranche.

M. Dedienne : La 2^e tranche est réalisée avec l'octroi des subventions. Sans ces subventions, on n'aurait pas fait cette tranche conditionnelle. Tous les travaux mis en œuvre font l'objet d'une réflexion au coup par coup. Pour les honoraires, c'est un pourcentage par rapport aux travaux. Cela n'aurait rien changé au niveau du coût.

M. Bourdoune : C'est un aménagement global pensé avec des options qui dépendaient de l'octroi des subventions. Cela ne change pas par rapport au projet initial. Les engins sont déjà sur le chantier, dans la logique du bilan carbone. Cela optimise l'aménagement global du quartier de la Tambourinette. Cela a du sens de relier qualitativement la Ferme Blanche au futur gymnase et de la Tambourinette.

Mme Maillard : Comment est-il possible de joindre le chemin des Amoureux et le chemin des Passerelles, le bord de l'Yonne ?

M. Dedienne : Le chemin des passerelles n'est pas compris dans les travaux. C'est un travail avec la Communauté de Communes (assainissement) et VNF (passerelles). Ce serait un super projet, avec la création de la crèche. On est d'accord pour travailler sur ce projet de l'église de Bethléem jusqu'au parc de la Tambourinette. Vous pouvez avoir Madame Maillard mon soutien.

M. Bourdoune : La route d'Armes est un axe à flux routier important. Le fait de privilégier les voies douces et les chemins sécurisés est dans l'intérêt de tous. Il serait dommage de déplorer un accident grave sur cet axe.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Commission et délégation :

- Commission communale des impôts directs : désignation de délégués

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs renouvelée à la suite des élections municipales. Pour les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée de 9 membres : le Maire ou l'adjoint délégué, Président, ainsi que 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le conseil municipal doit proposer 32 noms, soit 16 titulaires et 16 suppléants, parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera 8 titulaires et 8 suppléants.

La désignation des commissaires et suppléants est effectuée de telle sorte que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

-
- Daniel BONNOTTE
- Georges BAILLON
- Monique COEDELLO
- Joël LAMY
- Marie-Lise LANGLOIS
- Pierre LUCAIN
- Jean-Jacques CŒUR
- Jean-Michel VINCENT
- Claudine LINDEMANN
- Serge FRESNEAU
- Jean-Paul DA SILVA
- Claudine BOISORIEUX
- Yves BIERE
- Pascal COTTON
- Slimen MEFTAH
- Emmanuelle COTTE

- Jacques PLANCHON
- Annick BAZOT
- Philippe RAMEAU
- Pierre DELAVAUULT
- Claude COLLIN
- Jean-Pierre POTDEVIN
- Laurent SOENEN
- Elisabeth COIGNET
- Bernard RINCK
- Perrine CANTONNET
- Alain MARCHET
- Pascal MAILLARD
- Etienne VILLEMIN
- Thierry CHATRE
- Philippe GAUDIN
- Sylvie PAUPERT

Ce dossier est adopté à la majorité (2 contre, 1 abstention).

- **Sites et Cités remarquables : délégué**

Il y a lieu de désigner un délégué titulaire à l'association Sites et Cités Remarquables. La commune de Clamecy est affiliée à cette association au titre des « Villes et Pays d'Art et d'Histoire ». L'objet de cette association est d'aider les communes dans l'accompagnement pour la mise en valeur de leur patrimoine.

Le Conseil Municipal désigne M. Nicolas Bourdoune à la majorité (1 abstention).

- **Adhésion l'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation :**

Il est proposé d'adhérer à l'AFMD pour un montant de 60 €. Cette association agit pour la pérennité, l'enrichissement et la transmission de la mémoire française et européenne de l'Internement et de la Déportation. La commune de Clamecy participe depuis plus de 20 ans à des actions de commémoration et notamment la course cycliste « prix du souvenir et de la paix » financée avec les communes de Surgy, Pousseaux et Dornecy.

M. Bourdoune : Dans un contexte où partout en Europe mais aussi en France, de manière souvent rampante et parfois assumée, nous assistons au retour de la bête immonde, face à cette situation, il est de la responsabilité de notre collectivité de s'engager plus encore dans le devoir de mémoire :

- de toujours plus sensibiliser les nouvelles générations à la réalité de ce qui était la barbarie nazie
- d'œuvrer pour que jamais l'humanité ne laisse à nouveau les porteurs de cette idéologie reprendre pied et quelque pouvoir que ce soit.

C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, d'autoriser la collectivité, en tant que personne morale, à adhérer à l'AFMD.

Je vous encourage toutes et tous à exercer la même démarche. Ce sera avec plaisir que l'AFMD renforcera ses membres.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Informations

- **Foires et marchés :**

* gratuité des droits de place pendant la période COVID

* commission des foires et marchés : Cette commission est composée de 6 représentants du Conseil Municipal et de 6 membres élus au sein des commerçants sédentaires et non sédentaires.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il est proposé de désigner 6 membres issus du Conseil Municipal avec la répartition proposée suivante :

4 membres (dont le maire) Liste «Clamecy, Unissons nos Energies ! »,

1 membre liste « Clamecy pour Tous »,

1 membre «Rassemblement pour Clamecy » : M. Guibert se propose

Mme Maillard demande s'il peut y avoir un suppléant.

M. Bourdouné précise qu'il n'y a pas de suppléant, il s'agit d'une commission consultative.

Commission de contrôle des listes électorales :

La commission de contrôle des listes électorales examine les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et s'assure de la régularité des listes électorales en inscrivant les électeurs omis ou en radiant les électeurs indûment inscrits.

Ses membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles 3 listes sont représentées au conseil municipal, la commission se compose de 5 conseillers municipaux :

3 membres appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges : Liste «Clamecy, Unissons nos Energies ! »,

2 membres appartenant à la 2^e et 3^e liste soit 1 membre liste « Clamecy pour Tous » et 1 membre «Rassemblement pour Clamecy » : Mme Schweyer se propose

Le Maire et les adjoints ne peuvent être membres de la commission.